

**QUADERNI** **Quaderni**  
Communication, technologies, pouvoir

**76 | Automne 2011**  
**Les promesses de la biodiversité**

---

**Marie-France Chambat-Houillon et Yannick  
Lebtahi (sous dir.), « Télévision et Justice »**

Les Cahiers du CIRCAV, L'Harmattan, 2010

**Hélène Monnet-Cantagrel**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/120>  
ISSN : 2105-2956

**Éditeur**

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 septembre 2011  
Pagination : 127-128

**Référence électronique**

Hélène Monnet-Cantagrel, « Marie-France Chambat-Houillon et Yannick Lebtahi (sous dir.), « Télévision et Justice » », *Quaderni* [En ligne], 76 | Automne 2011, mis en ligne le 01 septembre 2011, consulté le 24 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/120>

---

Tous droits réservés

*Télévision  
et Justice*

Marie-France  
Chambat-Houillon  
et  
Yannick  
Lebtahi  
(sous dir.)

Les Cahiers du CIRCAV,  
L'Harmattan, 2010

*par Hélène Monnet-Cantagrel,  
enseignante de lettres  
dans le secondaire,  
doctorante en sciences  
de l'information et de  
la communication (Lille 3)*

Privilégiant une « analyse des contingences », les relations entre justice et télévision dans le vingt-et-unième numéro des cahiers du CIRCAV sont abordées sous diverses modalités, techniques, légales ou esthétiques. Collectif, l'ouvrage donne autant la parole aux chercheurs qu'aux professionnels de la justice, dans un parcours en trois temps. La première partie se propose d'explorer le traitement de la matière judiciaire par la télévision. M. Tsikounas et B. Papin analysent respectivement la collection *En votre âme et conscience*, diffusée entre 1956 et 1969, et *Le Tribunal de l'impossible*, programmé de 1967 à 1974. Qu'il s'agisse de la reconstitution de procès historiques, pour la première, ou de l'instruction d'affaires célèbres et mystérieuses, dans *Le Tribunal de l'impossible*, ces émissions attestent du goût, très tôt, de la télévision pour le judiciaire. Ces deux dispositifs témoignent aussi d'une époque de la télévision, soucieuse de satisfaire à sa mission d'informer et d'instruire. C. Sécail analyse ensuite l'évolution du journalisme judiciaire, depuis les années cinquante. Des chroniques de F. Pottecher à nos jours, la dissolution d'un éditorial réservé dans les informations générales dénote non seulement l'évolution d'une forme télévisuelle mais aussi, à travers elle, des mentalités. C'est ensuite à la médiatisation de deux affaires que s'intéressent P. Louguet puis A. Lamy. Celle, tout d'abord, de Bruay, non élucidée depuis 1972 et objet d'un documentaire, en 1997, puis d'un téléfilm, en 2008. La comparaison de ces deux productions amène l'auteur à dresser le bilan de la rhétorique médiatique et de ses enjeux politiques et philosophiques. De même, quel fut l'impact des médias sur la résolution du meurtre de Grégory Villemin en 1984 ? Si A. Lamy ne répond pas directement à cette

question, son analyse de l'emballlement médiatique de ce qui fut alors « l'affaire Grégory » montre la nécessité de penser un cadre lorsque deux appareils si différents que la justice et la télévision se rencontrent. Si la justice occupe l'espace informatif, elle est aussi sujet de divertissement. La fiction est ainsi l'objet de la seconde partie. À travers *Avocats et associés*, S. Bénassi s'attache à caractériser le ressort de l'esthétique sérielle. De ce point de vue, la *mimèsis* du quotidien de la fiction judiciaire en est une esthétisation, transfigurant sa banalité. De même, la fantaisiste *Ally McBeal*, analysée par J. Belletante, est-elle une contestation de l'ordre établi et, plus particulièrement, institutionnel. De quelle manière, cependant, la fictionnalisation sert-elle le réel ? C'est l'interrogation de S. Sepulchre face au documentaire *The Staircase*. Relatant la préparation du procès de l'écrivain M. Peterson, accusé du meurtre de sa femme, le documentaire adopte une forme sérielle et suspensive pour présenter l'affaire. Mais, loin de brouiller les frontières avec la réalité, les procédés de fiction contribuent, au contraire, à questionner la justice. La télévision peut-elle dès lors être un instrument de justice ? C'est l'objet de la troisième partie, qui donne notamment la parole à des professionnels de la justice. H. Epineuse, O. Gheorghe et B. Villez examinent ainsi la pertinence de l'interdiction française de filmer les procès. Si la question reste, de l'aveu initial des auteurs, sans réponse, c'est parce qu'elle est complexe. L'exemple espagnol, analysé ici, montre cependant quelles distinctions opérer, afin de servir autant la justice que le public. C'est pourtant à la fiction télévisée que l'Argentine recourt lorsqu'elle commémore en 2006 le coup d'État de 1976. Produite dans ce contexte, la *telenovela Montecristo, un amor*,

étudiée par G. Orssaud, met en scène une enquête sur les disparitions d'enfants et leur appropriation illégale, procédé marquant de la dictature. Ce sont autant de problèmes éthiques que politiques que soulève cette *telenovela* qui sacrifie aux ressorts de la dramatisation une tragédie nationale. Dans un pays où le travail de la justice reste encore difficile, l'immense succès du programme peut amorcer cependant un travail de mémoire plus élaboré. Représenter la justice ne se fait pas sans contraintes, notamment juridiques. C'est en particulier le cas des mineurs pour lesquels la loi prévoit un droit à l'oubli pénal, qui se traduit à l'écran par divers procédés d'anonymisation. F. Audebrand et C. Matuszak montrent cependant que cette tension entre logique juridique de réinsertion et logique audiovisuelle de monstration aboutit à une invisibilité médiatique, stigmatisant autant les jeunes que les professionnels qui les accompagnent. Enfin, M.-F. Chambat-Houillon et Y. Lebtahi, coordinatrices du numéro, interrogent le procureur de la République P. Lemaire sur le rôle des caméras dans la procédure judiciaire. Au fil des réponses et derrière les premiers bilans de ce qui se pratique déjà, c'est une réflexion plus vaste sur le fonctionnement de la justice que l'audiovisuel fait émerger.